

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03/08/2018 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS
2	LIBELLE DU POSTE : Maître nageur
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Programme : 96901 Centre de travail : 378 S/Chap. : 96902 Code poste : 4994
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Bureau de l'EPS et du sport scolaire
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Il assure la surveillance réglementaire d'une piscine publique pendant le temps d'ouverture aux scolaires. Et, il participe à des actions de formation en direction des enseignants en dehors des temps de surveillance.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Inspecteur de l'Education Nationale chargé du département de l'action pédagogique et éducative et formation ESPE-DAPE
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Tous moyens réglementaires pour assurer le respect des règles de sécurité : moyens à la charge de l'organisme gestionnaire de l'établissement de bain public.
12	CONSTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Respect du volume horaire de travail du personnel administratif de la direction générale de l'éducation et des enseignements.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Veiller à l'application des règles de sécurité régissant les établissements de bains public ;- Garantir la sécurité des élèves fréquentant ces établissements dans le temps scolaire ;- Gérer la fréquentation des piscines par les scolaires :<ul style="list-style-type: none">o contrôler les effectifs ;o utiliser les créneaux attribués ;o transmettre le bilan des fréquentations périodiques au bureau EPS et sport scolaire.- Vérifier le respect des règles d'hygiène et de sécurité, le règlement intérieur de l'établissement, ainsi que le plan d'organisation de secours ;- Assurer la surveillance des séances de natation conduites par les enseignants ;- Renforcer la surveillance du bassin ouvert, ce qui donnera l'opportunité à l'un des Maîtres nageurs sauveteurs (MNS) d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des séances ;- Etablir les bilans périodiques ;- Informer la direction générale de l'éducation et des enseignements, des problèmes ou dysfonctionnements dans l'accueil des scolaires ;- Créer les conditions d'une pratique de la natation scolaire sécurisée et efficace.

14	ACTIVITES ANNEXES : - Assurer la surveillance des piscines ouvertes au public à la pause méridienne, hors temps scolaire.
----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Educateurs des activités physiques et sportives (EAP)
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Titulaire du diplôme d'état de maître sauveteur (MNS) ou du brevet d'état d'éducateur sportif pour les activités nautiques (BEESAN)

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissances relatives aux règles de sécurité et d'hygiène dans un établissement de bain ouvert au public ;			X
	- Aptitude à prévenir les accidents et à intervenir le cas échéant ;			X
	- Connaissance des activités aquatiques ;			X
	- Connaissance du fonctionnement du système éducatif et des procédures administratives afférents, respect des procédures en vigueur ;		X	
	- Compétences relationnelle avec les enseignants fréquentant la piscine et le personnel d'entretien de cette dernière.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Formation d'adulte, enseignement de la natation du cycle 1 au cycle 3
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Présentation des procédures et des différents services administratifs
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 4 à 8 ans. (minimum 4 ans)
----	-------------------------------------------------------------------------------------

Le Directeur général de l'éducation et des enseignements

L'Agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :